

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 899 mètres carrés située rue Salvador Allende à Oullins et appartenant à la société Habitations modernes et familiales (HMF).

Cette parcelle a été nécessaire à la réalisation d'un vaste escalier paysager ainsi que d'une placette, dans le but de faciliter les liaisons piétonnes entre les rues Salvador Allende et Francisque Jomard.

Il s'agit d'une opération qui s'inscrit dans le programme de requalification du quartier du Golf, dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait cédée à titre gratuit, étant précisé qu'une servitude doit être instituée pour le passage d'un caniveau de chauffage situé partiellement dans le tréfonds de la parcelle cédée ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,